

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 1
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

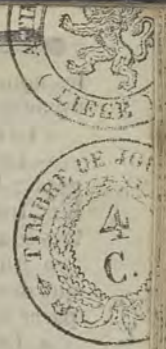
LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, 6 décembre.

M. Jaudon, agent de la Banque de Philadelphie à Londres, fait les plus honorables efforts pour maintenir le crédit de cet établissement. Il vient de publier dans le Times un état de situation de la banque au mois de novembre dernier.

permettant issue au gaz suffit pour l'enflammer et pour déterminer une explosion terrible, la combustion se communiquant instantanément à toute la masse de gaz répandue et accumulée entre les plafonds; c'est encore ainsi qu'est arrivée la dernière explosion dans le passage de l'Opéra, par laquelle une personne a été tuée, l'administration ajoute M. Arago, s'occupe activement de ce danger qui menace les habitants des maisons dont l'intérieur est éclairé au gaz, et elle publiera prochainement les moyens de la prévenir.

NOUVELLES D'ALGER.

M. le maréchal Valée écrit ce qui suit au ministre de la guerre à la date du 20 novembre :

« Monsieur le ministre,
» La situation de l'Algérie n'a éprouvé aucun changement important depuis le départ du dernier courrier. De part et d'autre la guerre se prépare. Abd-el-Kader appelle à lui les populations dans lesquelles, cependant, il parait ne pas trouver une grande sympathie. De mon côté, je prends toutes les mesures que nécessite la position nouvelle dans laquelle la colonie se trouve placée. Toutefois, depuis huit jours, il n'y a pas de combats. Quelques maraudeurs seulement se sont montrés dans l'Est et ont mis le feu à des meules de fourrages et à quelques baraques abandonnées dans la partie de la plaine qui n'est plus habitée. J'ai prescrit, ainsi que j'en ai rendu compte à V. Exc. aux populations françaises et indigènes, de se retirer sous la protection des points fortifiés. Quelques fermes, reconnues susceptibles d'une bonne défense, sont occupées par des colons que j'ai fait armer et approvisionner.

» Les événements qui se préparent m'ont engagé à opérer une concentration générale autour des principaux centres d'action. Plusieurs postes établis seulement pour surveiller les voleurs n'avaient plus d'importance dès l'instant que l'état de guerre était constaté. Quelques-uns même de ces postes n'auraient pu être maintenus pendant l'hiver, lors même que la paix n'eût pas été troublée : leur position au milieu de marais remplis d'eau en rendaient l'habitation dangereuse et l'approvisionnement presque impossible.

» Dans la province d'Oran, aucun acte d'hostilité n'a encore été commis. Voici ce que m'écrit le lieutenant-général Gueheuc, à la date du 28 novembre, en me rendant compte de l'exécution des mesures défensives que j'avais prescrites.

« Jusqu'à présent, il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été tiré un seul coup de fusil dans toute la province. On pense assez généralement que cet état de choses durera jusqu'au départ de l'Oukil, et peut-être même jusqu'à la fin du Ramadan. »

» Dans la province de Constantine, Achmet a essayé un razia sur les tribus des environs de Guelma. Voici le compte que M. le général Galbois me rend de cet événement :

« L'ex-bey Achmet a voulu soulever quelques tribus de son voisinage et les attirer à lui par l'appât du pillage, leur faisant entendre d'abord que j'étais absent, et qu'ensuite il n'y avait pas de troupes dans la province. Il s'est avancé jusqu'à Mardj-Kabel, où j'ai campé l'année dernière, et a dirigé une razia sur les Aaches dépendant du cercle de Guelma; il leur a enlevé beaucoup de troupeaux; mais les Aaches, réunis à leurs voisins, ont couru aux armes et poursuivi les cavaliers d'Achmet : ils en ont tué 7, mais ils ont perdu néanmoins une partie de leurs troupeaux. Maintenant Achmet menace les Ouad-Zenati et les Ammers-Cheraguas, qui m'ont demandé du secours. Ils se sont retirés près du camp de Sidi Tamtam, où j'envoie demain un escadron de chasseurs pour les protéger. »

» Au reste la province de Constantine est parfaitement tranquille; les extraits suivants de la correspondance du général Galbois en sont la preuve certaine :

« Je suis persuadé que vous verrez avec intérêt le haut prix auquel s'est élevée l'adjudication des propriétés rurales du beylick aux environs de Constantine. L'adjudication qui a eu lieu hier, et dont le procès-verbal n'est pas encore signé, a été aussi forte que la première, et tout fait espérer que les trois ou qua-

tre autres qui restent encore à faire ne seront pas moindres, et que le tout ira à 200,000 fr.; cela prouve la confiance dans le gouvernement français de la part des indigènes. Ce qui a le plus contribué à cette grande augmentation dans le prix de fermages, c'est l'autorisation que j'ai donnée de louer pour trois années au lieu d'une.

» Je serais bien aise aussi de pouvoir faire quelques concessions de terre à des colons, qui seraient de véritables cultivateurs, ces concessions ne fussent-elles que provisoires. Je désire essayer autour de Sétif avec des soldats turcs mariés.

» Plusieurs cheiks des environs de Jigelli demandent à faire leur soumission; j'aurais besoin de burnous pour leur donner l'investiture. Tout est tranquille à Jigelli, et on vient labourer jusque sous les murs de la place.

» Dans la subdivision de Bone, les pluies ont occasionné de grands accidents : le nombre des malades a augmenté d'une manière considérable sur ce point, cependant le casernement est bon. Un hôpital construit avec tout le soin possible reçoit les malades, qui y trouvent tous les secours dont ils ont besoin. La garnison, pendant cette année, n'a eu à supporter ni expéditions pénibles, ni travaux considérables. C'est par la nature du pays même qu'il faut expliquer les pertes sans cesse renouvelées que nous éprouvons sur ce point.

L'ouragan qui s'est fait sentir sur la Méditerranée vers le milieu de ce mois et qui a produit de si déplorables sinistres sur la côte de France, a occasionné également de grands malheurs sur la côte d'Afrique. Plusieurs bâtiments qui portaient des mulets pour l'administration ont fait naufrage sur différents points. Voici des extraits des rapports que j'ai reçus de Bone et de Philippeville :

» Bone, le 24 novembre 1839.

» J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un bâtiment du commerce qui venait d'Alger, avec un officier et dix-neuf chasseurs appartenant au 5e de chasseurs, une vingtaine de chevaux d'officiers, a fait naufrage dans la nuit du 20 au 21 sur la côte, près de la Mafra, où le vent l'avait jeté. Le capitaine du bâtiment a été noyé, quatre chevaux et un mulet ont été sauvés.

» Un bâtiment autrichien est venu se perdre sur la Seybouse.
» Un bâtiment chargé de chevaux et de mulets appartenant au train des équipages venant d'Alger, est venu chercher un abri au fort Génois, après avoir perdu deux mulets et jeté à la mer son approvisionnement d'orge et de fourrage.

Philippeville, le 21 novembre 1839.

« Le 20, sur les trois heures de l'après-midi, arrivèrent en rade de Philippeville, les bricks du commerce le Favori et le Bien-Aimé, portant des troupes, des effets militaires, des chevaux et mulets. La mer devint tout-à-coup mauvaise; ils ne surent où ne purent aller mouiller à Stora, et jetèrent l'ancre où la tourmente les surprit. Pendant la nuit, le Favori chassa sur ses ancres et vint se briser au bas du fort de France. Les chevaux, qui n'étaient pas attachés ou empêtrés, sortirent par l'immense ouverture faite au navire et gagnèrent le rivage. Les passagers et les équipages montèrent à terre. Personne ne périt; 21 chevaux sur 37 furent sauvés.

« Le lendemain, à 9 heures du matin, le Bien-Aimé éprouvait le même sort vis-à-vis d'Alcantara. Les passagers et l'équipage furent sauvés, 25 mulets noyés, 11 sauvés.

« Le 22, je fus avisé qu'un troisième naufrage avait eu lieu au delà de Skrickda, et qu'un détachement de Français errait dans la plaine, cherchant à passer l'Ouad-Soufah : c'était l'équipage du brick l'Espérance, qui avait été jeté sur le cap de Fer. Quarante-quatre mulets avaient été noyés dans la cale. L'équipage et les passagers avec leurs armes, parvinrent à prendre terre sans perdre un seul homme. Quelques indigènes s'approchèrent d'eux : la vue des armes prévint toute démonstration, et l'on parvint à déterminer l'un d'eux à servir de guide pour les conduire à Stora. Dans la soirée, le guide, ne pouvant les faire arriver jusqu'à Philippeville à cause de la rivière débordée les conduisit à la case de notre vieux ami le cheik Hassem-Bou-Haffa, de la tribu des Mouzala. Le vieillard leur offrit l'hospitalité,

FRANCE. — Paris, le 9 DÉCEMBRE.

Les nouvelles d'Alger, attendues avec une si vive anxiété, sont enfin arrivées. Elles portent la date du 30 novembre. Le gouvernement publie un rapport du maréchal Valée, et nous recevons un extrait des lettres d'Alger par la correspondance de Toulon.

Les nouvelles sont rassurantes, en cela du moins, que les Arabes n'ont pas continué le cours de leurs barbares et que nous n'avons plus de victimes à regretter. Mais il a fallu se concentrer dans les grands camps, évacuer les petits postes, les blockhaus, et enfin notre ligne du sud de la Mitidja au pied de l'Atlas, ligne qui du reste était depuis longtemps l'objet de critiques fondées et qui, formée pour contenir les maraudeurs, ne paraît pas défendable en cas de guerre. On a fait aussi retirer tous les colons des fermes trop éloignées et ceux de la seconde ligne dont les habitants ne sont pas susceptibles d'une résistance de vingt-quatre heures au moins.

Plusieurs fermes ont été incendiées avec leurs récoltes et tout leur mobilier d'agriculture; beaucoup de chevaux et de troupeaux ont été enlevés, les pertes sont considérables, les victimes nombreuses. Deux journées ont suffi aux Arabes pour jeter ainsi la désolation, mais non le découragement dans notre colonie naissante. Nous avions pu croire que lorsque la guerre éclaterait de nouveau, quelque déclaration, quelque manifestation préalable annoncerait la rupture. Funeste confiance de la civilisation envers la barbarie! Ces sauvages se sont rués sur nous à l'improviste, brûlant, massacrant, animés par l'ardeur du pillage, par un fanatisme féroce et par la soif du sang chrétien. (Voir plus bas.)

— Dans l'une des dernières séances de l'Académie des sciences de Paris, M. Arago a donné quelques renseignements sur les causes ordinaires de l'explosion du gaz d'éclairage dans Paris qu'il est utile de faire connaître.

Ce n'est pas, dit M. Arago, par le mélange du gaz avec l'air d'un appartement que les explosions se produisent, ainsi qu'on le pense généralement; cet air trop facilement renouvelé ne devient jamais inflammable : une seule fois, dans une très petite pièce parfaitement close, l'accident a eu lieu de cette manière; mais dans tous les cas que l'administration a fait examiner avec grand soin on a reconnu que le gaz commençait par s'infiltrer dans l'espace vide laissé dans les plafonds, en s'échappant par les fissures qui existent fréquemment aux points où les tuyaux de conduite sont coulés; quand une fois l'espace compris entre le plafond et le plancher est rempli de gaz mêlé d'air, une lumière approchée de l'une des jointures du parquet ou de toute autre fente

pendue dans les airs, Bertholozzi ne demandait à Dieu qu'un bloc de marbre et du pain; le génie se devine lui-même; et ce que le vulgaire prend souvent comme un incompréhensible orgueil, n'est presque toujours que le mouvement fébrile de l'homme prêt à jeter au-dehors le feu vivifiant qui l'anime.

« Regardez-tu là, dit un jour, en passant, un Napolitain assez bien vêtu à Bertholozzi déguillé.
» — Je ne regarde pas, j'admire.
» — Quoi?
» — Je suis en face de Saint-Pierre, et vous me le demandez!
» — Tu comprends donc tout ce que ce monument a de grandiose?
» — Je sais que je ne puis en détacher mes regards, je sens que je suis en extase; il me semble que la plus petite mesure de bronze pèse sur le sol qui la porte, et lorsque je me trouve en présence de Saint-Pierre, je crois voir l'artiste, l'architecte, le créateur, poser doucement sur le terrain qu'il a choisi, ce monde de carrière, de granit et de marbre que la main d'un adolescent tenterait d'ébranler.

« — Ce que tu me dis là est le rêve d'un fou.
» — Tant pis pour vous, si vous le trouvez ainsi.
» — De quoi vis-tu?
» — De l'air pur du matin de la rue de Saint-Pierre, d'un peu de pain, quand on m'en donne.

« — Je veux t'en donner, moi, et avec du pain, je veux te donner aussi des ciseaux, des maillets et du marbre. Veux-tu tout cela?
» — Je vous suis. »

Bertholozzi entra dans l'atelier du maître généreux qui venait de le recueillir; mais soit que son génie, cercé entre quatre murs, ne pût aisément se développer, soit qu'il eût dans sa tête et dans sa poitrine plus d'ambition que de feu sacré, l'élève se fit un nom, un nom illustre parmi ses contemporains, sans toutefois conquérir l'immortalité. Bertholozzi avait tant souffert dans sa jeunesse que ses premières études se dirigèrent naturellement vers les misères humaines. Libre de choisir ses sujets, il les prenait toujours dans les rues, chez un peuple en gueulites, et il y avait quelque chose de pauvre dans ses compositions, dont l'Italie commençait à parler. Ainsi, dans toutes leurs œuvres, se reflètent les passions des hommes.

Il aurait fallu à Bertholozzi l'indépendance avec l'heureux instinct qu'il tenait du ciel, et près du maître qui dirigea ses études il se sentit à la gêne; il s'éleva contre sa nouvelle position, et, las enfin de tant de combats avec sa destinée, il se laissa aller à la pente ouverte sous ses pas : il fit de la douleur sur le bois et le marbre; l'écarté de son âme passa dans son ciseau, et ses statues souffraient de toutes les souffrances de leur créateur; il fit des lépreux, des mandians, des déçus, des martyrs, des déçus. On achetait ses œuvres, et il prit goût à l'argent. Il songea sérieusement à sa fortune, et le voilà marchand.

Tout l'avenir de Bertholozzi fut tué de ce jour; mais l'artiste ayant épousé la vogue qui s'était attachée à ses statues endolories, tenta de changer la curiosité blasée en dévotion. Il se mit à faire des Christ. Il en fit d'abord pour les riches villes, puis pour les chapelles particulières, puis encore pour les musées, puis enfin pour les cathédrales. Bertholozzi n'avait plus un instant de repos; les acquéreurs se pressaient, avides dans ses ateliers. Son orgueil s'en émut, le succès réveilla les passions assoupies; il se vit souvent inspiré, et l'on disait alors de lui ce qu'on avait déjà dit de Philidas à propos de son Jupiter olympien, qu'il ajoutait à la religion des peuples.

La vie de Bertholozzi en était là quand les armées républicaines de France firent irruption dans la Haute-Italie. La frayeur s'empara de tous les esprits; les grandes cités se courbèrent, les villages devinrent déserts, et l'homme dont nous parlons, bien certain de trouver partout des richesses après lesquelles il courait depuis quelques mois, s'expatria et se réfugia dans le Tyrol, en maudissant le nom de Bonaparte.

Le Tyrol eut son tour de servitude, nos soldats l'occupèrent, le vainqueur de l'Italie y déploya son drapeau aux trois couleurs, et Bertholozzi, poursuivi dans le nouvel asile qu'il s'était donné, laissa plusieurs beaux Christ inachevés dont il regretta fort, non le mérite, mais la valeur numérique.

L'avarice avait remplacé le génie. Il quitta le Tyrol, plus irrité encore contre le général devenu consul, et choisit plutôt pour retraite que comme un refuge assuré une petite ville à quelques lieues de Vienne, où il espérait bientôt reprendre ses travaux, et reconquérir la fortune toujours à sa portée et toujours fugitive, inutiles prévisions! Les princes, les rois, les empereurs s'agitaient sur leurs trônes menacés. La France, long-temps assoupie, se réveilla, fit éclater sa voix puissante, les capitales tremblèrent derrière leurs forteresses, et l'angle impérial, qui de ses vigoureuses serres protégeait les trois couleurs nationales, n'était pas prêt encore à se reposer de son vol dominateur. Bertholozzi entendit une troisième fois le retentissement du bronze saporant les empires humilés, le choc des escadrons hâletants vint ébranler les murs de son atelier, et le voilà encore sur le point de chercher un nouveau refuge contre le génie fatal de la guerre, qui venait le traquer dans ses retraites les plus reculées.

Il allait partir, quand du milieu des cris de terreur des peuples s'échappèrent des cris d'admiration et d'enthousiasme. Le vainqueur était maître et pacificateur à la fois; ce que son épée avait détruit, sa parole le relevait plus solide et plus beau; il donnait le premier, lui, l'exemple des respects qu'on devait aux talens, au génie, au malheur, tous citoyens de l'univers. La générosité impériale les cherchait jusque dans leurs retraites les plus ignorées, et la main qu'il étendait sur eux devenait un abri sûr contre les besoins du moment et les caprices d'un douteux avenir.

Dans les salons dorés où chaque soir l'empereur étalait sa noble simplicité à côté d'un luxe éblouissant de costumes, de broderies et de décorations,

FEUILLETON. — 11 DÉCEMBRE.

I-N-R-I.

Bonaparte n'était pas encore Napoléon, mais il était déjà Bonaparte, et son nom immortel, gravé par la gloire au sommet des Alpes et sur le front des Pyramides, remplissait toute l'Europe. Quant l'homme de génie éclot, ses premiers pas ne se mesurent qu'en vol de l'aigle. Aussi voyez-vous, partant de Toulon, le général en chef de nos armées républicaines poser le pied sur Malte soumise, et d'un seul bond s'arrêter devant Alexandrie épouvantée. La tempête a des ailes, et en un clin-d'œil elle envahit l'espace.

Bonaparte ne procédait pas autrement; l'ouragan populaire le poussait devant lui, et telle était la puissance d'exécution du grand capitaine, que la rafale était souvent maîtrisée et devançait sans qu'elle pût l'atteindre.

Mais régénérateur comme ces terribles déluges qui semblent d'abord tout envahir, et qui enrichissent le sol usurpé, Bonaparte, à l'instar du Nil capricieux, dont il avait étudié les mystères, n'était pas seulement le premier conquérant du monde, il en était encore le pacificateur; et quand il avait détruit par le glaive et le bronze, il réédifiait soudain par la force de sa parole et de sa volonté. L'on a beau dire le contraire, le siècle des arts et celui des conquêtes, et le marasme des hommes est mortel à toute création. Cs n'est point avec des flots et des vents que les carènes voyageuses doublent le cap Horn ou celui des Tourmentes, et vont étaler leur orgueil dans les deux Indes.

Bonaparte faisait donc la guerre, parce que l'Europe d'alors, hostile à une pensée française, voulait étouffer à sa naissance; il faisait la guerre, soumettait les peuples, foulant d'un pied victorieux les formidables barrières qui protégeaient de leurs flancs neigeux les plaines de la Lombardie et l'antique terre des Césars; mais dans ses rapides excursions, tous les genres de mérite trouvaient appui et protection auprès du vainqueur, toutes les renommées étaient respectées, tous les malheurs avaient un refuge; et nulle malédiction ne s'attachait à ses pas comme un anathème; aussi le héros était-il sans remords.

Un homme pourtant, un Italien que le ciel semblait vouloir arrêter dans sa carrière d'artiste, et qui lutait contre le ciel irrité, lança sur Bonaparte, dans une petite ville occupée par nos armées, les plus horribles vociférations; il maudissait hautement le mauvais génie de la guerre qui semblait vouloir le poursuivre dans ses travaux et briser les instruments de sa gloire future. Cet homme s'appelait Bertholozzi. Il était Napolitain, né pauvre, presque mendiant; il s'était senti rechauffé à la fois par le soleil ardent de sa patrie, par les laves de son Vésuve, et surtout par le génie brûlant de Michel-Ange, qu'il avait admiré dans ses plus audacieuses créations. Assis tous les matins en face de cette gigantesque coupole de Saint-Pierre, sus-

générale pour tous ceux qui, à raison de la part directe ou indirecte qu'ils ont prise à la révolution, se seraient rendus coupables, en Hollande ou en Belgique, de quelque délit politique, ou de quelque faute moins grave propre cependant à leur attirer l'animadversion du pouvoir.

Malgré cette promesse solennelle, l'art. 21 du traité a été violé, dans le Luxembourg, à l'égard d'un grand nombre de fonctionnaires. Quinze d'entre eux ont été brutalement destitués, uniquement pour avoir pris part aux actes de la révolution ou pour avoir exprimé, à une époque antérieure à la cession, des opinions politiques hostiles à l'ordre actuel des choses. La presse a vivement fêtré cette violation du traité; mais il paraît que le gouvernement belge ne s'en est guère ému. Nous ne sachons pas du moins que des représentations aient été faites à la Hollande au sujet de ces destitutions. Les ministres jusqu'à présent ne s'en sont pas expliqués. Ce silence nous autorise à croire qu'ils ne se sont point souciés de défendre les droits de nos anciens compatriotes. La conduite du gouvernement hollandais dans la partie cédée du Limbourg nous confirme dans cette opinion. Il est vrai que jusqu'à présent nous n'avons eu à signaler, dans cette province, aucune réaction semblable à celle dont une partie du Luxembourg a été le théâtre. Les anciens fonctionnaires y ont été maintenus. Mais d'autres actes, empreints d'un caractère de sévérité que nous ne savons comment qualifier, s'y accomplissent chaque jour. Voici ce dont il s'agit :

Au commencement de la révolution, beaucoup de jeunes gens de la partie actuellement cédée du Limbourg, ont abandonné, au premier appel du gouvernement provisoire, l'armée hollandaise dans laquelle ils servaient comme miliciens, remplaçant ou volontaires, pour venir se ranger sous les drapeaux de la Belgique, persuadés qu'en agissant ainsi ils ne faisaient qu'obéir à la voix de l'honneur et du devoir. Quelques-uns d'entre eux, qui ont eu le bonheur d'obtenir des grades plus ou moins élevés, sont restés au service de la Belgique; mais le plus grand nombre l'ont quitté, les uns volontairement, les autres par suite du licenciement partiel de l'armée, et sont rentrés dans leurs foyers. Confians dans les promesses du traité, ils croyaient être à l'abri de toute poursuite, et ils avaient paisiblement repris le cours habituel de leurs travaux, lorsque tout à coup, en vertu d'ordres émanés du cabinet de La Haye, l'autorité hollandaise les a fait arrêter et conduire à Maestricht pour y être traduits devant un conseil de guerre du chef de désertion. Ces arrestations imprévues ont jeté la terreur dans beaucoup de familles, et plusieurs jeunes gens qui se trouvaient dans la même catégorie que leurs camarades détenus, ont pris la fuite et sont venus se réfugier en Belgique. Ainsi la foi du traité est violée une seconde fois à l'égard de nos malheureux compatriotes du Limbourg, et des condamnations aux fers attendent tous ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'échapper aux poursuites des autorités hollandaises.

Dans ces circonstances, nous croyons qu'il est du devoir du gouvernement belge d'intervenir vivement auprès du cabinet de La Haye en faveur de tous ceux qui sont actuellement l'objet des poursuites de l'autorité hollandaise. Les faits pour lesquels ils sont recherchés se rattachent évidemment aux actes de la révolution. Si elle n'avait pas éclaté, ils n'auraient pas abandonné leurs drapeaux; leur désertion doit donc être considérée comme un acte de participation directe ou indirecte aux événements politiques, et par conséquent ils doivent être admis, eux aussi, aux bénéfices de l'art. 21 du traité.

On lit dans le *Courrier de la Meuse* :

« On prétend qu'avant son départ pour Pétersbourg, M. Cockerill a reçu du gouvernement russe la ratification du marché relatif à l'établissement de Seraing; peut-être était-ce l'attente de cette ratification qui a fait retarder son départ. » Des personnes qui se prétendent bien informées ne cessent de nous assurer que le fait de l'achat de Seraing par la Russie, n'est rien moins que certain, et vont jusqu'à prétendre qu'il n'en a même pas été question, mais seulement de commandes considérables que le gouvernement russe veut faire à M. Cockerill, soit pour des bateaux à vapeur, soit pour des locomotives. S'il en était ainsi, ce que nous ne garantissons point, le *Courrier de la Meuse* se serait fait l'écho d'un faux bruit, aussi bien que toutes les feuilles indigènes ou étrangères qui ont donné la vente comme un fait consommé. Au surplus, les doutes que l'on semble se complaire à entretenir sur cette grande affaire, ne tarderont pas beaucoup maintenant à être dissipés. (Indép.)

On lit dans l'*Indépendant* :

Le jour de l'ouverture de la session, M. le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants le compte-rendu exigé par la loi du 1^{er} mai 1854 sur les opérations du chemin de fer. Par une conséquence née de la connexion des emprunts contractés et s'appliquant partie aux routes ordinaires, partie aux chemins de fer, M. Nothomb a été amené à traiter dans son rapport tout ce qui concerne la généralité des voies de terre de la Belgique.

Ce document, le plus complet de tous ceux qui aient été publiés sur la matière, embrasse tous les détails qu'il est utile de connaître. Il nous serait impossible d'indiquer aujourd'hui la multitude des points qui y sont traités, mais nous reproduirons les considérations générales par lesquelles termine M. le ministre des travaux publics.

« Faisant un effort sur nous-mêmes, dit-il, nous n'avons, jusqu'à présent, montré le chemin de fer que dans ses résultats positifs; nous aurions craint, en nous livrant à des considérations politiques, d'affaiblir, dans quelques esprits, cette appréciation toute matérielle.

« Et cependant, politiquement, le chemin de fer a été, pour le pays, d'un profit immense, si nous osons parler ainsi.

« Il a donné à la fois à la Belgique, une haute opinion d'elle-même, et à l'étranger une haute opinion de la Belgique.

« Ordinairement, il n'est réservé qu'à de grandes nations de se faire remarquer sur la scène du monde; sans aspirer à une de ces hautes positions, la Belgique a su se préserver de l'obscurité.

« Toute dynastie nouvelle, a dit un écrivain qui a peut-être le mieux apprécié l'influence des travaux publics sur les sociétés modernes, toute nationalité nouvelle suppose une nouvelle œuvre sociale et matérielle.

« Après avoir attiré sur elle les regards de l'Europe, le jour de sa naissance révolutionnaire, le danger pour la Belgique était de s'effacer dans la foule des petits peuples; elle s'est maintenue sur la scène en posant un grand fait matériel. Elle a continué à faire parler d'elle, et c'est beaucoup que de faire parler de soi; les nations collectivement ont besoin d'avoir devant elles une idée, un but, comme les citoyens individuellement; cette idée, ce but, a été pour la Belgique, dans l'ordre matériel, le chemin de fer; c'est la grande affaire nationale; ce sera le monument du règne du premier de ses rois. C'est peut-être par là

que la Belgique, tout en calmant ses agitations intérieures, a su échapper à l'ennui qui atteint même de grandes nations, à qui l'histoire a prodigué les plus beaux souvenirs.

« La Belgique a donc obtenu par le chemin de fer ce que d'autres pays n'ont obtenu que par de grands efforts d'un autre genre et des dépenses souvent improductives; elle a obtenu l'attention du monde.

« C'est le premier essai qu'elle fait de ses forces comme nation indépendante; en songeant à son nouveau mode d'existence, elle a dû se dire que le chemin de fer par lequel elle change sa situation géographique n'était possible que par l'indépendance; ces deux grands résultats se confondent. Sous aucun autre régime nos provinces n'auraient été dotées de ce nouveau système de communication. Le chemin de fer apparaît ainsi comme la conséquence matérielle de la révolution de 1830; les dominations étrangères n'ont point laissé sur le sol de semblables empreintes. »

La section centrale qui s'assemble journellement s'est réunie encore hier : elle s'occupe avec activité de la discussion d'un projet présenté par l'un de ses membres pour une nouvelle organisation de l'armée qui amènerait de grandes réductions. M. le ministre de la guerre s'y rend chaque jour et soutient une lutte assez vive. Il n'y a pas encore de rapporteur désigné et tout fait croire que ces débats prolongés forceront de remettre la discussion du budget de la guerre, à la fin de l'année.

(Emancipation.)

— On écrit d'Eeckeren, le 5 décembre :

Depuis quelques jours, on remarque dans notre commune une grande affluence de monde attirée par l'intérêt que présentent les fouilles que l'on est occupé à faire dans un endroit où on dit avoir existé un château ayant appartenu à P.-P. Rubens. En effet, on a retrouvé des fondemens qui justifient fort bien les descriptions que nous donnent à ce sujet les anciens de l'endroit et même les indications que l'on retrouve encore dans les archives du village. Les fondemens mis à nu représentent un château carré flanqué de ses quatre tourelles avec d'immenses souterrains dont on a retiré des choses assez curieuses, entr'autres de superbes pierres de taille. Voilà une trouvaille dont la régence d'Anvers pourrait saisir l'importance. Ne serait-ce pas une bonne idée que de faire servir ces pierres que les pieds du grand homme ont si souvent foulées, à la construction du piédestal qui doit recevoir la statue de celui dont l'école flamande s'enorgueillit à si bon titre.

— On écrit de Gand, le 9 décembre :

Notre éditeur, M. Backeljaeu, est sorti de la maison de force hier, à 2 heures de relevée. (Messager.)

La commission directrice de la Société de Ste.-Cécile a ordonné à son orchestre d'aller donner ce soir une sérénade à M. H. Metdepenningen, pour le féliciter de ce que rien n'ait été trouvé à sa charge dans les poursuites intentées contre le *Messager de Gand*. (Organe.)

La société anonyme pour l'exploitation du théâtre n'ayant pu s'accorder, le conseil communal a décidé avant-hier que la direction serait confiée à un directeur; onze directeurs se présentent déjà, et voici les principaux articles auxquels le directeur devra se conformer : Il aura la direction pour trois ans, il n'aura d'autre indemnité que la salle, l'éclairage et le chauffage, le caissier devra être nommé par le conseil de régence et devra rester sous sa surveillance; le directeur devra remettre au 1^{er} avril prochain au conseil la liste des sujets qu'il aura engagés; il est obligé de donner pendant l'année des ballets, des divertissemens, comédies, vaudevilles, opéras et grands opéras.

Tous les journaux de la grande presse allemande annoncent la résurrection de la *Presse libre*, organe du parti germanique, qui paraîtra à Bruxelles, en allemand et en français, à dater du mois prochain et dont le but est : « De faire connaître l'Allemagne à la Belgique, et la Belgique à l'Allemagne, de renouer les liens brisés, et de reconcilier des peuples-frères. »

Tous les collaborateurs de l'ancienne *Presse libre*, pendant la première époque de son existence, participeront à la nouvelle, et divers littérateurs belges se joindront à eux, etc., etc.

REPOINTE DES MONNAIES.

Nous extrayons ce qui suit de l'exposé des motifs accompagnant le projet de loi sur la refonte des anciennes monnaies provinciales et autres :

La loi organique du syndicat d'amortissement (27 décembre 1822), avait pourvu aux moyens de faire face aux dépenses que le trésor public devait avoir à supporter du chef de la refonte des anciennes monnaies du pays et des provinces, et une somme de fl. 12,000,000 avait été allouée pour couvrir les frais de cette opération. Elle fut immédiatement commencée. Dès l'an 1825, le gouvernement retira des caisses de trésor public et il fit remettre à la monnaie, pour y être fondues, une partie de ces anciennes pièces consistant : en esquilins et plaquettes de Brabant, en pièces, de 5 sous et de 10 liards; en escalins et plaquettes de Liège; et en pièces de 12, de 6 et de 3 sous de Luxembourg. L'opération de la refonte fut continuée les années suivantes, et il résulte des documens puisés dans les archives de la Monnaie à Bruxelles, que, de 1825 à 1850, la masse des anciennes monnaies qui avaient ainsi été retirées de la circulation, s'élevait à la somme de florins 5,915,757,78, soit francs 12,519,910 64.

En octobre et novembre 1850, le gouvernement provisoire avait continué l'œuvre commencée par le gouvernement des Pays-Bas. Mais à cette époque, la situation du trésor et les besoins pressants de toute nature, exigeant que l'on arrêtât les dépenses qui pouvaient être ajournées sans inconvénient, la refonte fut bientôt suspendue. Un autre motif commandait encore cette suspension : c'était la prévision d'un changement prochain dans le système monétaire. En effet, la loi du 5 juin 1852 a établi dans le royaume de Belgique, le système monétaire décimal en francs et centimes, tel qu'il est suivi en France depuis plus de quarante ans.

Les titres, poids, valeur, diamètre et tolérance, des monnaies d'or et d'argent, sont fixés d'une manière conforme en tous points aux monnaies de France dont la dénomination même est conservée. De plus, l'art. 25 de la loi porte : « que les monnaies décimales françaises d'or et d'argent, seront reçues dans les caisses de l'état pour leur valeur nominale. »

Depuis lors, les particuliers ont manifesté de la répugnance à recevoir les anciennes pièces. Il en est résulté, qu'elles ont constamment reflué vers les caisses du trésor public, et qu'elles s'y sont amassées dans une proportion toujours croissante.

La plus grande partie de ces monnaies est aujourd'hui tout à fait hors d'usage, et il serait absolument impossible d'en faire emploi, telles qu'elles sont.

Il y a donc là un capital d'environ deux millions inactif et même onéreux pour le trésor; car, en supposant que dans un

moment de besoin, et pour faire face aux dépenses, on puisse le représenter par une somme égale en bons du trésor, il y aurait toujours perte des intérêts.

Le meilleur moyen d'utiliser ce capital, d'une manière avantageuse à l'état et aux particuliers, semble donc être de reprendre l'œuvre de la refonte commencée en 1825, et déjà effectuée pour plus des cinq sixièmes des anciennes monnaies dont il s'agit. Mais, comme il est également essentiel que cette refonte soit complète, et que l'état n'ait plus à y revenir, il faut démonétiser tout-à-fait ces espèces numéraires.

C'est le double objet du projet de loi que le gouvernement soumet, messieurs, à vos délibérations.

Quant à la perte qui pourra résulter de cette opération sur les pièces restant à refondre, les essais qui ont été faits, tant à Paris, par les soins de la maison Rothschild, qu'à Bruxelles, par la commission des monnaies font voir que cette perte serait d'environ fr. 120,000, de sorte qu'elle ne s'élèverait guère au-delà du montant d'une année d'intérêts de la somme qui se trouve placée hors de la circulation.

Mais il est à remarquer, que les lingots provenant de la refonte des anciennes monnaies à différens titres, ne se trouveront qu'au titre commun de 0,707 environ. Pour les monnayer en espèces nouvelles, la quantité d'argent fin qu'il y aurait à ajouter pour les porter au titre monétaire, nécessiterait l'achat d'environ 27,600 kilogrammes d'argent au titre de 0,980 environ, que le directeur de la monnaie ne pourrait peut-être pas se procurer facilement, attendu le prix élevé auquel reviendrait en ce moment la matière rendue à Bruxelles.

Ce mode de réalisation entraînerait aussi la perte de la valeur de l'or que les anciennes monnaies contiennent, car il n'existe pas encore d'établissement d'affinage dans le pays.

Sous l'ancien gouvernement, le directeur a pu, comme il l'a fait, monnayer l'argent à un titre inférieur, parce que, à cette époque, il y avait des monnaies de bas aloi, qui étaient les pièces de 5, 10 et 25 cents; elles étaient au titre de 0,568; mais il ne s'en fabrique plus d'aucune espèce dans ce genre.

Par ces motifs, le gouvernement devra peut-être recourir à la vente des lingots; le projet de loi lui en laisse l'option, afin qu'il puisse agir en raison des circonstances et de la manière la plus avantageuse à l'état.

La lettre suivante vient d'être adressée par M. Wiertz au jury des récompenses pour l'encouragement des beaux-arts :

Comment m'y prendrai-je, messieurs, de quels termes me servirai-je pour vous exprimer l'effort que vient de produire sur moi l'insigne faveur qu'on prétend que vous m'accordez! cette récompense est si éclatante, si honorable, que je ne sais vraiment si j'oserai l'accepter; je voudrais avant tout que le public la-dessus me consultât... et... mais non, morbleu! je veux vaincre ma timidité, j'accepte donc, messieurs, avec toute la reconnaissance possible, et voici, après cela, ce que j'ai résolu de faire :

Je veux que, semblable à une estampille, cette médaille soit immédiatement, et pour toujours, incrustée dans l'un de mes tableaux.

Cette marque d'approbation, émanée des plus grands hommes de notre siècle, me sera un sûr garant j'espère, que mes ouvrages passeront sans autre contrôle à la postérité.

E. Wiertz.

Recevez, etc.

ANT. WIERTZ.

Le sieur L. Tilkin, serrurier, demande l'autorisation de placer dans son atelier, situé rue St.-Remy, une machine à vapeur à haute pression et de la force d'un cheval. — Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

Le sieur Gysselinck, domicilié au quai de la Sauvenière, demande d'être autorisé à établir une petite forge dans le jardin dépendant de la maison qu'il occupe.

Le sieur J. L. Greday demande l'autorisation de faire construire un petit four à cuire le pain derrière sa maison, située rue au Potay, n° 15.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de ces demandes peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 6 décembre 1859.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE DU 8 DÉCEMBRE.

Décès : 2 filles, 6 hommes, savoir :

Balt. Sacré, âgé de 72 ans, armurier, faubourg Ste-Marguerite, célibataire. — Jean-Laurent Tilkin, âgé de 68 ans, menuisier, derrière St-Thomas, époux de Me. Jne. Jh. Colletie. — Simon Doffe, âgé de 65 ans, garçon brasseur, quai d'Avroi, époux en 2^{es} noces d'Agnès Devillers. — Jean-Jacques-Guillaume Salmon, âgé de 55 ans, briquetier, rue Vieille Voye de Tongres. — Jean-Baptiste Kettevilder, âgé de 24 ans, soldat au 1^{er} régiment de ligne. — Louis-Joseph Bourquecy, âgé de 18 ans, passementier, rue Ste-Ursule.

Du 9. — Naissances : 5 garçons, 8 filles.

Décès : 4 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :

Pierre-François-Joseph Louis, âgé de 67 ans, sans profession, rue Volière, célibataire. — Barbe-Françoise Donoel, âgée de 40 ans, sans profession, derrière St-Thomas, veuve de Jean-Lambert Mas sart.

Du 10. — Naissances : 1 garçon, 4 filles.

Décès : 2 filles, 5 femmes, savoir :

Elisabeth Loxhay, âgée de 46 ans, fileuse à Fléron. — Anne Joseph De-loine, âgée de 43 ans, propriétaire, faubourg Ste-Marguerite, épouse de François Paques. — Marie Barbe Galler, âgée de 28 ans, cultivatrice, rue des Hous, épouse de Dieudonné Gaspard Dozin.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Demain jeudi, premier début de Mme. Vallière, 2^{me} chanteuse, la FÊTE AU VILLAGE VOISIN, opéra en trois actes. — La MARRAINE, vaudeville en un acte.

Vendredi, spectacle au Gymnase.

Dimanche, la JUIVE.

Imprimerie et librairie DE RIGA, RUE ROYALE.

HISTOIRE DES PAYS-BAS

Depuis les temps anciens, jusqu'à la création du royaume des Pays-Bas en 1815, PAR M. L'ABBÉ JANSSENS, Ancien professeur à l'université de Louvain. Trois beaux volumes in-8°, ensemble d'environ 1550 pages, imprimés sur papier vélin satiné. Prix de l'ouvrage : 15 frs. L'*Histoire des Pays-Bas* paraîtra dans les premiers jours de décembre prochain.

ANNONCES.

Huitres anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'hôtel-de-ville.

L. ANDRIEN fils, marchand poissonnier, rue Souverain-Pont, recevra demain JEUDI à midi par le chemin de fer une grande partie de poissons de mer très-frais...

Le docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM. le roi et la reine, se rendra de nouveau à Liège, le jeudi et vendredi 12 et 15 décembre, HOTEL D'ANGLETERRE.

Le lundi 25 décembre courant, à 11 heures, M. DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Férons-trée :

1° Une MAISON, avec FORGE, faubourg Vivegnis, cotée 410, joignant à Wéry et à l'épouse Mordan. 2° Et deux pièces de VIGNES, et un petit jardin au bas, le tout contigu, situé même faubourg, contenant 4 verges grandes 15 petites, joignant à MM. Vanzuylen, Dupont-Fabry, Lovinfosse et Lambert Chaumont.

VENTE DEFINITIVE

suite de surenchère.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin, M. DE BEFVE, notaire à Liège, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance, adjugera définitivement pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, au local de ses séances, rue d'Amay, n° 18,

UNE MAISON,

APPENDICES ET DEPENDANCES,

Sise à Liège, au tournant de la rue St.-Hubert, n° 665 vieux et 5 nouveau, portant l'enseigne de l'Ecurcuil, sur la mise à prix de 14,585 francs, montant de la surenchère;

et un petit bien,

Situé à Voroux-Goreux, canton de Hologne-aux-Pierres, consistant en Maison d'habitation, bâtimens d'exploitation, puits et four, avec cour, jardin, prairie et terres arables, mesurant ensemble 2 hectares 86 ares et 81 centiares, sur la mise à prix de 14,700 francs, montant de la surenchère.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente et prendre inspection des titres de propriété, en l'étude de M. DE BEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281-19, à Liège.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE,

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. Ou se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 8 et 9 Janvier 1840.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26,000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 15,455 gains en espèces et le reste en obligations gratuites pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450,000, 200,000, 100,000, 2 à 50,000, 2 à 40,000, 1 à 50,000, 1 à 24,000, 5 à 20,000, 1 à 12,000, 5 à 10,000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200

« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvenient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET CIE. A FRANCFORT S. M.

qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165,000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

LIBRAIRIE DE F. PALANTE, RUE VINAVE D'ILE, A LIEGE.

EN VENTE:

AMPUTATIONS DANS LA CONTIGUÏTÉ DES MEMBRES, par le docteur Ch. Phillips, 1 vol. in-8 avec planches, Prix: f. 6. AUTOPLASTIE APRES L'AMPUTATION DES CANCERS, par Ch. Phillips, brochure avec planches, f. 1. TRAITEMENT DES PLAIES apres les opérations chirurgicales, par Ch. Phillips, 1 vol. 1 50. ESQUISSES PHYOLOGIQUES DES TRANSPLANTATIONS CUTANÉES, par Ch. Phillips, 1 vol. 1. MANUEL ELEMENTAIRE DE L'ART HERALDIQUE, mis à la portée de tout le monde, ouvrage nécessaire à l'éducation aux personnes de qualité, aux artistes, aux littérateurs, etc., etc., planche noire 1 50. Le même ouvrage colorié 5. On souscrit au même établissement à toutes les publications par livraison et à tous les journaux périodiques. On y trouve également une quantité de bons livres au rabais.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION

Route de Liège à Visé,

RIVE DROITE DE LA MEUSE,

EN PROLONGEMENT DE LA CHAUSSÉE COMMUNALE DE LIÈGE A JUPILLE.

AVIS.

VENDREDI 27 DÉCEMBRE 1859, A 11 HEURES DU MATIN,

Il sera procédé à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication des Travaux de Construction d'une Route de Liège à Visé, en prolongement de la chaussée communale de Liège à Jupille.

Cette adjudication aura lieu par voie de simples soumissions, soit pour la totalité, soit par lots, de la manière indiquée à l'article 124 du devis et cahier des charges, lequel est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement et aux hôtels-de-ville de Liège, de Visé et des communes qui seront traversées par ladite route. Liège, le 7 décembre 1859.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDEENSTEEN.

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du sept décembre 1859, à la requête de l'état Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics :

Attendu qu'aux fins de la construction du chemin de fer décrétée en Belgique par la loi du 1^{er} mai 1854, il doit être opéré une emprise 1^o de un are nonante-trois centiares sur une parcelle de verger, située au lieu dit en Henne; sous la commune de Vaux-sous-Chevremont, arrondissement et province de Liège, indiquée et signée sous le n° 129 au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2^o de nonante-six centiares sur une parcelle de verger sise au même lieu, indiquée et figurée sous le n° 219 au dit plan, 5^o de six ares trente centiares sur une parcelle de terre et briqueterie, sise au même lieu, indiquée et figurée sous les n° 221 et 222 au dit plan; lesquels immeubles appartiennent à Jean-Hubert DETHIER, propriétaire, domicilié en la commune de Vaux-sous-Chevremont.

Assignation a été donnée audit Jean-Hubert Dethier à comparaitre le vingt-six décembre présent mois, à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le réquerant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées. Pour extrait conforme, EMONTS, avoué.

VENTE DE TAILLIS.

LUNDI 16 décembre 1859, à 10 heures du matin, la Société Anonyme de Verreries fera VENDRE aux enchères publiques, en la demeure du cantinier, dans l'enceinte du Val Saint-Lambert, par le ministère du notaire GILON, 19 1/2 boudiers de BEAUX TAILLIS croissant dans le bois du Val Saint-Lambert, commune de Seraing, divisés en 5 portions. A CREDIT.

Avis.

Il sera procédé le 16 décembre courant, au Ministère de la Guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la FOURNITURE DES MEDICAMENS, Drogueries et Epicerie nécessaires à l'approvisionnement du Magasin de la Pharmacie Centrale à Bruxelles, pendant l'année 1840.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu sont déposés à la 2^e division des Bureaux de l'administration provinciale où pourra en être pris connaissance. A Liège, le 5 décembre 1859.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, Anvers, S.-Trond, 9 h. 10 m. du m. et 5 h. 15 m. de rel. (1^{re} cl.) midi 45 m., convoi de marchandises pour Bruxelles et Anvers. — Gand, 9 h. 10 m. (1^{re} cl.) DE BRUXELLES : Pour Liège, et S.-Trond 8 h. 50 m. du m. et 4 h. de rel. (1^{re} cl.) — Liège (marchandises), 11 h. du m. — Anvers, 7 h. 50 m. du m. (2^e cl.) 8 h. 30, 11 h. 15 du m. (1^{re} cl.) 2 h. de rel. — (2^e cl.) 4 h. et 6 h. id. (1^{re} cl.) — Gand, 8 h. 11 h. 50 du m. 5 h. 15 et 4 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Ostende, 8 h. du m. et 5 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Louvain, 11 h. 15 du m. (1^{re} cl.) — Courtray, 8 h. du m. et 5 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Tirlemont 6 h. 50 du s. (1^{re} cl.) D'ANVERS : Pour Liège, et S.-Trond 8 h. 20 du m. et 4 h. de r. (1^{re} cl.) Liège (marchandises) 11 du m. — Bruxelles, 7 h. 45 du m. (2^e cl.) 8 h. 20, 10 h. 45 (id.) (1^{re} cl.) 2 h. de r. (2^e cl.) 5 h. et 4 h. id. (1^{re} cl.) DE GAND Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} classe) 2 h 50 de rel. (1^{re} id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2^e cl.) 9 h. 50 du m. (1^{re} cl.) 2 h. 50 (2^e cl.) et 4 h. 45 de rel. (1^{re} cl.) D'OSTENDE : Pour Gand, Bruxelles et Anvers, 7 h. 15 du m. et 2 h. 50 de rel. (1^{re} cl.) — Louvain 7 h. 15 du m. (id.) — Tirlemont, 2 h. 30 de r. id DE TIRLEMONT : Pr Liège et S.-Trond, 10 h. 20 du m. et 5 h. 50 du s (1^{re} classe), — Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 du m. (2^e cl.) 10 h. 20 id. e 4 h. 50 du s. (1^{re} cl.) — Liège, Bruxelles et Anvers, (marchandises) 2 h 15 de rel. DE COURTRAY : Pr Bruxelles, Anvers, Gand, Ostende, Louvain et Tirlemont, 8 h. 15 du m. et 5 h. 15 de r. (1^{re} classe). DE ST.-TROND : Pr Liège, 10 h. 40 du m. et 5 h. 45 de r. (1^{re} cl.) — Bruxelles et Anvers, 9 h. 50 du m. et 5 h. 45 de r. (1^{re} cl.) Gand, 9 h. 50 du m.

BOURSES.

PARIS, LE 9 DÉCEMBRE.

Table of Paris market data including Mutualité, Act. Réunies, B. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Empr. port. 5 p.c.

LONDRES, LE 7 DÉCEMBRE.

Table of London market data including 5% consolidés, Belge 1852, Hol. Dette active, Portug. 5 p.c., Id. 5 p.c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, Russe, Bresil, Mexicains 6 p.c.

AMSTERDAM, LE 9 DÉCEMBRE.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p.c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Bresil. Emp.

ANVERS, LE 10 DÉCEMBRE.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rom., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 250., fl. 250., fl. 500., Polog. Lois fl. 500., fl. 500., Bresil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette pasive 1854., différée., Danemar. E. Not., Dito à L.

CHANGES

Table of exchange rates for Amsterdam, Paris, London, Frankfurt, and Bruxelles.

BRUXELLES, LE 10 DÉCEMBRE.

Table of Brussels market data including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 mill., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (A), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., G. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longcham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verreries., Beteraves., Verr. de Charl., L'Espérance.

VIENNE, LE 5 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 0000. Imprimerie de J. B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.